

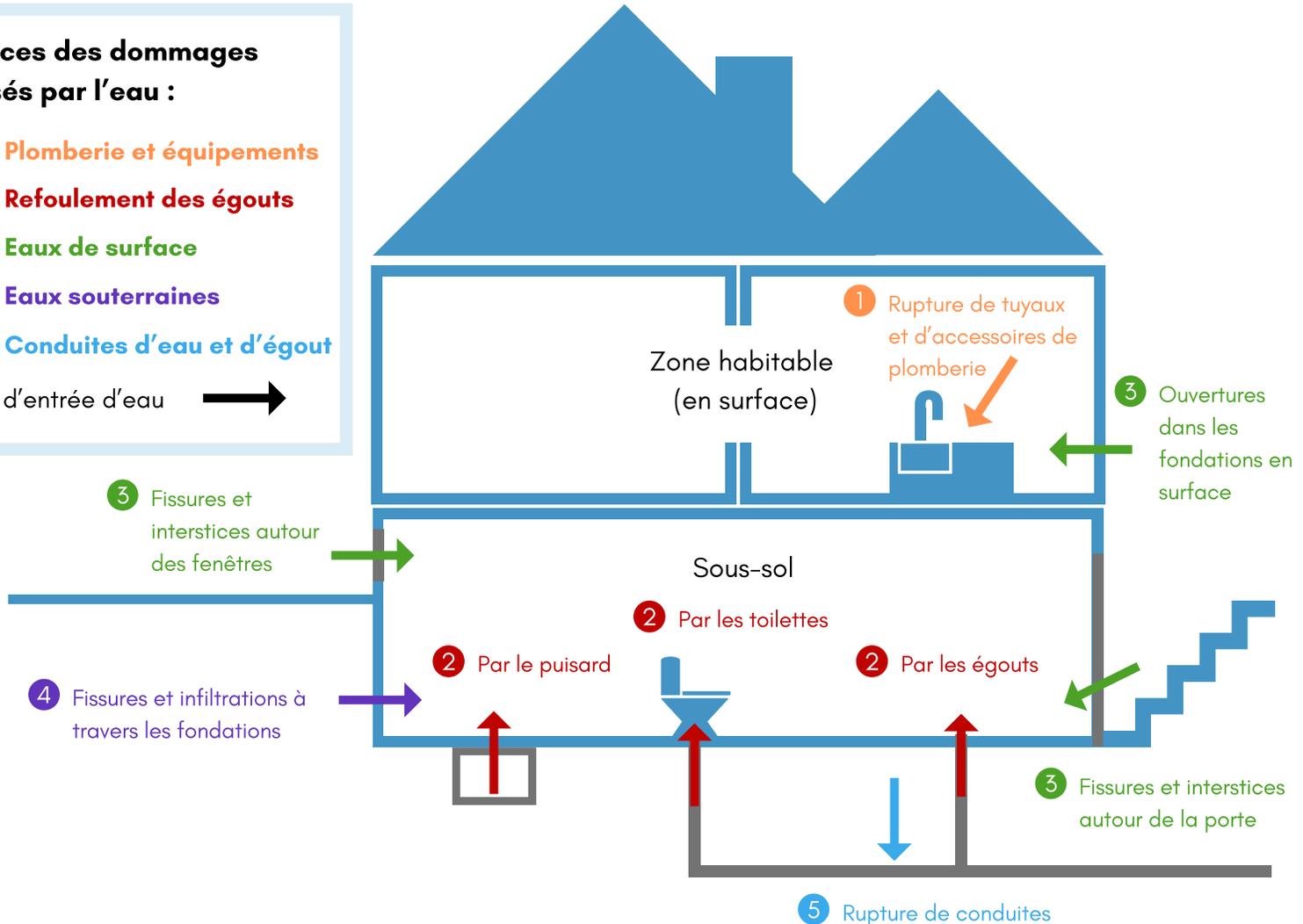
Comprendre l'assurance contre les dommages causés par l'eau

Ces renseignements sont fournis pour vous aider à comprendre les différents risques de dommages causés par l'eau à votre domicile et les types de garanties contre les dommages causés par l'eau qui peuvent être offertes par les assureurs. Ils servent de point de départ à une discussion avec votre assureur pour déterminer le type de couverture qui pourrait vous convenir.

Sources des dommages causés par l'eau :

- 1 Plomberie et équipements
- 2 Refoulement des égouts
- 3 Eaux de surface
- 4 Eaux souterraines
- 5 Conduites d'eau et d'égout

Sites d'entrée d'eau →



Couverture d'assurance contre les dommages causés par l'eau pour les propriétaires de maison :

- ✓ **Généralement couverts :** Dommages soudains et accidentels causés par la fuite d'eau des tuyaux, appareils ou accessoires de plomberie
- ✓ **Couvertures facultatives :** Dommages soudains et accidentels causés par le refoulement des égouts, l'écoulement des eaux de surface et souterraines et la rupture des conduites d'eau et d'égout
- ✗ **Généralement non couverts :** Dommages causés par des fuites chroniques ou un mauvais entretien et dommages qui surviennent lors d'absences prolongées sans surveillance régulière

Couvertures d'assurance contre les dommages causés par l'eau pour les locataires :

- ✓ **Généralement couverts :** Remplacement du contenu personnel et de l'hébergement temporaire pendant les rénovations